

ANNEXE N°1 - TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE

Suivant la décision du Président du Conseil Départemental de Loire Atlantique relative aux prix de journée à compter du **1^{er} janvier 2025 pour l'hébergement** et à compter du **1^{er} mars 2025 pour la dépendance**

TARIFS A LA CHARGE DU RESIDENT

Prix journalier hébergement (socle de prestations)	80.24 €	}	Soit 86.35 €
Prix journalier dépendance (talon modérateur)	6.11 €		
Prix journalier hébergement bénéficiaire Aide-Sociale	66.03€	}	Soit 72.14 €
Prix journalier dépendance bénéficiaire Aide-Sociale	6.11 €		
Surcoût dépendance GIR 1-2	22.69 €	}	Ne concerne que les résidents venant d'un autre département que le 44 (demande d'APA à faire à leur département d'origine pour compenser en partie le surcoût)
Surcoût dépendance GIR 3-4	14.40 €		
Surcoût dépendance GIR 5-6	6.11 €		
Personne de moins de 60 ans	83.34 €		

LISTE DU SOCLE DE PRESTATIONS D'HEBERGEMENT

Décret du 30 décembre 2015 modifiant le socle de prestations relatives à l'hébergement délivrées par les EHPAD

I – Prestations d'administration générale

- Gestion administrative de l'ensemble du séjour :
 - tous les frais liés aux rendez-vous nécessaires à la préparation de l'entrée,
 - état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie réalisé par le personnel de l'établissement les jours ouvrables,
 - tout document de liaison avec la famille, les proches aidants et la personne de confiance, ainsi qu'avec les services administratifs permettant l'accès aux droits, notamment les frais administratifs de correspondance pour les différents dossiers dont la couverture maladie universelle (CMU), de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-c), l'aide sociale à l'hébergement et l'allocation logement,
- Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants,
- Prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale dont les frais de siège autorisés ou la quote-part des services gérés en commun.

II – Prestations d'accueil hôtelier

- Mise à disposition de la chambre individuelle et des locaux collectifs,
- Accès à une salle de bain comprenant au minimum un lavabo, une douche et des toilettes,
- Fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans la chambre et le reste de l'établissement,
- Mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD,
- Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour,
- Entretien et nettoyage des parties communes et des locaux collectifs,
- Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts,
- Mise à disposition des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone dans la chambre,
- Accès aux moyens de communication, y compris Internet, dans toute ou partie de l'établissement.

III – Prestation de restauration

- Accès à un service de restauration : fourniture de trois repas, d'un goûter et mise à disposition d'une collation nocturne.

IV – Prestation de blanchissage

- Fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, son renouvellement et son entretien.

V – Prestation d'animation de la vie sociale

- Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement,
- Organisation des activités extérieures.

TARIFS DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES D'HEBERGEMENT

Repas extérieur de personne âgée du quartier

Réservation obligatoire à l'Accueil 72 h à l'avance suivant les disponibilités

Repas

Réservation obligatoire à l'Accueil 72 h à l'avance suivant les disponibilités

- Déjeuner invité semaine	16.50 €
- Déjeuner invité dimanche	20.00 €
- Déjeuner carte gourmande (hors boisson)	28.00 €
- Déjeuner conjoint semaine	10.00 €
- Déjeuner conjoint dimanche	16.50 €
- Dîner invité	16.50 €
- Dîner conjoint	10.00 €
- Déjeuner ou dîner jour férié	28.00 €
- Repas enfant (2 à 12 ans)	9.00 €
- Service et plateau en chambre Pour convenance personnelle	15.00 €
- Boissons comprises, possibilité de se référer à la carte des vins, si choix différent	Selon tarifs affichés sur la carte

Téléphone

Par décision du Conseil d'Administration du 10 janvier 2024 et après présentation au CVS du 16 octobre 2023, la **facturation téléphonique est forfaitaire au tarif de 15 € par mois** pour tous les résidents qui souhaitent bénéficier d'une ligne fixe avec appels vers les fixes, portables, étranger et numéros spéciaux.

Forfait absence

Déduit par jour, à partir du 4^{ème} jour d'absence

- Forfait coût alimentaire	8.44 €
- Forfait hospitalisation	20.00 €

Dépôt de garantie

Les sommes perçues d'avance, correspondant à des prestations non délivrées, sont restituées dans les 30 jours suivant le départ du résident, déduction faite des sommes qui pourraient être dues par le résident à l'établissement ou des retenues éventuelles pour détériorations du logement identifiées lors de l'état de lieux contradictoire de sortie.

- Hébergement permanent	2 407.00 €
- Hébergement temporaire	1 204.00 €

Clés

Facturation en cas de perte ou non restitution

- Clé de boîte aux lettres	10.00 €
- Clé de chambre	52.00 €
- Badge Cantou	30.00 €
- Clé de Coffre	50.00 €

Soins coiffure et esthétiques

Classeur des tarifs disponibles sur demande à l'Accueil

Prestations du salon de coiffure disponibles à l'affichage sur ledit salon